

Publié le 27 février 2014

## Métropole lilloise : La pollution de sols, une problématique récurrente

Dans un territoire qui compte plus de 200 friches industrielles, soit 400 hectares de foncier à reconquérir, la Sem Ville Renouvelée a intégré dès sa création la problématique de pollution des sols. Son expertise et son réseau la placent aujourd'hui en première ligne dans la stratégie de reconquêtes des terres polluées de la métropole.



Le défi est de taille pour la [Sem d'aménagement « Ville Renouvelée »](#) sur un territoire où se trouve près d'un quart des friches industrielles de l'hexagone. « La problématique de pollution est ici récurrente et contribue fortement à l'organisation de notre travail et à l'élaboration des projets urbains qui nous sont confiés par la Métropole lilloise », confie Jean Badaroux, directeur de la Société d'économie mixte. L'enjeu est d'autant plus important que la stratégie de développement urbain des collectivités locales privilégie le recyclage du foncier en zone urbanisée « pour ne pas déstabiliser l'activité agricole ».

Pour chaque projet, l'identification en amont des éventuelles pollutions du sol est devenue systématique, avec le recours à l'expertise de cabinets d'études spécialisés. « Avec une constante : on ne traite pas la pollution en l'exportant pour des raisons économiques, mais surtout écologiques et de développement durable, commente Jean Badaroux. Déplacer des terres, c'est faire rouler des camions, consommer du gasoil, et multiplier les risques d'accident et de pollution ».

## Une gestion de la pollution in situ

Pour la Sem, l'objectif est « de minimiser le processus de dépollution dans une logique de traitement fin, et de le gérer in situ ». La notion de seuil et de niveau de pollution acceptable, qui dépend de l'usage futur des terrains, est alors déterminante. « Elle est, par exemple, très sensible dans le cas d'équipements dédiés à la petite enfance, illustre Jean Badaroux. La problématique est totalement différente si on est sur un futur site industriel ou un espace vert. Un dialogue est systématiquement organisé, entre le site, sa pollution et son usage ». Selon les situations, l'expertise de la Sem est partagée avec des bureaux d'études, l'Ademe, ou encore l'Etablissement public foncier (EPF) qui intervient parfois en amont.

Si la Sem est fortement impliquée dans le développement du quartier de l'Union, elle intervient également sur d'autres projets phares pour la métropole comme la reconversion des berges du canal de la Deûle au lourd passif industriel. En 2009, elle a ainsi acquis 10,2 hectares sur la commune de Saint-André, fortement impactés par l'activité chimique de Rhodia. La SAS les Portes de l'Abbaye a été constituée avec d'autres partenaires en vue de développer un quartier mixte avec logements, commerces et bureaux. « Les diagnostics d'un spécialiste et des études de risques, conduits de 2007 à 2011, ont confirmé que les sols étaient compatibles avec un usage mixte », explique Karine Azalot, chef de projets de la Sem. Un dossier complet a alors été déposé auprès de l'Ademe qui lui a accordé en 2011 une convention de financement pour réaliser les travaux de dépollution nécessaires. « Les investigations vont maintenant caractériser en finesse les poches de pollution, pour déterminer les solutions de traitement sur site les plus adaptées tels que venting, traitement biologique, ou phyto remédiation sur métaux. »

Par Marie-Anne RAMAZZINA